

AG 24 septembre 2025 - BILAN ET PERSPECTIVES

Présents : Nicolas CAVUOTO-DENIS, Agnès CHAMBARET, Sylvie DAVID, Cathy D'HOTMAN, Anne FRANCO, Thomas GUARD, Antoine PIETROBELLI, Brigitte PLANTY, Gilles ROUSSEL, Nicolas REDOUTEY, Marie-France TOURET, Elena ZIMMERMANN.

Excusés : Dominique FRACHEBOIS, Stéphanie MILONET, Sylvie PEDROARENA (qui a envoyé un message que la Présidente lira lorsqu'on abordera le point consacré aux actions à l'échelle nationale), Julie PETIT, Claire POULLE.

Pouvoirs : Dominique FRACHEBOIS, Stéphanie MILONET, Sylvie PEDROARENA, Julie PETIT, Claire POULLE.

Mme CLO-SAUNIER, IPR, est excusée.

L'Assemblée Générale débute à 14 h 30.

La Présidente Brigitte Planty ouvre la réunion en rendant hommage à Pierre Hunsinger qui nous a quittés à la fin du mois d'août et à qui elle dédie cette Assemblée Générale.

Beaucoup d'entre nous le connaissaient bien pour l'avoir eu comme professeur au lycée Pasteur en classe préparatoire ou l'avoir côtoyé en tant que collègue ou encore comme bénévole actif dans diverses associations, en particulier l'ARELAB dont il était un membre fidèle et aux travaux de laquelle il a contribué dès les débuts de l'association.

Nicolas Redoutey, qui a été, tout comme Elena Zimmermann, étudiant de Pierre Hunsinger et qui, aujourd'hui, est en quelque sorte son successeur indirect puisqu'il exerce désormais en classe préparatoire au lycée Pasteur, prend la parole : il a proposé de rédiger un hommage à Pierre Hunsinger pour le Bulletin du lycée Pasteur qui pourrait aussi être inséré parallèlement sur le site de l'ARELAB ; il sollicite à ce sujet les collègues qui ont connu Pierre Hunsinger afin de recueillir des éléments sur la carrière et la personnalité de ce dernier.

Brigitte Planty enverra un message dans ce sens aux adhérents.

Après avoir annoncé l'ordre du jour et présenté la composition de l'équipe du Conseil d'Administration, elle remercie tous les collègues qui en font partie, pour leur travail, leur engagement et leur soutien : chacun a sa part dans le rayonnement de l'association auprès de nos collègues de l'Académie mais aussi au-delà. C'est important de souligner ce travail d'équipe !

À ce jour, on compte à l'ARELAB 60 adhérents à jour de cotisation ; c'est plus que l'an dernier où l'on en dénombrait 45. Il y a eu plus de régularité dans les rentrées de cotisations et la tenue des stages de bassin a contribué aussi au renouvellement des adhésions.

Brigitte Planty rappelle que l'ARELAB réunit des collègues représentants de tous les niveaux d'enseignement (collège, lycée, classe préparatoire, université), ainsi que des retraités actifs, cette diversité faisant la richesse de notre association.

I. Rapport moral et d'activités :

1. Défense des enseignements :

Étant donné que les collègues de la classe préparatoire et de l'université ne peuvent assister à l'Assemblée Générale jusqu'au bout, retenus par leurs obligations professionnelles, il est décidé que l'on commencera par faire le point sur la situation des langues anciennes dans l'enseignement supérieur.

A. À l'université et en CPGE :

Thomas Guard, responsable du Département de Langues anciennes, prend la parole.

- **Effectifs et organisation des enseignements :**

Les effectifs restent globalement stables : **en première année** on compte une dizaine d'étudiants inscrits en Lettres Classiques.

Les étudiants peuvent commencer les deux langues, latin et grec, à l'université ; le système des unités d'enseignement libre, qui accueillent des étudiants d'autres disciplines, en plus

des étudiants de Lettres Classiques, permet à ces derniers de renforcer leurs connaissances en langue.

En première année, le système de majeure et de mineure permet par ailleurs d'accueillir dans les enseignements de Lettres Classiques des étudiants d'Histoire de l'Art et d'Italien. Inversement, les étudiants de Lettres Classiques peuvent choisir une mineure en Histoire de l'Art ou en Italien ; dans ce cas, ils ne suivent pas d'enseignement de littérature française, ce qui oriente déjà leurs choix professionnels puisqu'ils ne seront pas formés pour présenter les concours d'enseignement de Lettres.

Du fait de l'architecture complexe de la formation, les emplois du temps sont très contraints. De nombreuses questions se posent à propos de la réforme du **Capes** : pour le moment, elles restent sans réponse, faute d'information ; l'inquiétude est qu'un candidat qui s'engage à passer le Capes en troisième année de Licence ne pourra ni préparer un Master, ni préparer l'Agrégation.

La préparation du concours interne de l'**Agrégation** de Lettres Classiques existe toujours bel et bien à l'université de Besançon ; malheureusement les candidats potentiels reculent souvent au dernier moment. Thomas Guard rappelle que l'inscription est prise en charge par le Rectorat et que les collègues peuvent suivre les cours le mercredi avec un ordre de mission.

- **La consolidation des liens entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur :**

- La mise en place des **conventions « Une classe, un chercheur »** est désormais plus lourde car elles doivent être signées non plus à l'échelle de l'UFR mais à celle de la Présidence de l'université.

Pour rappel : Ces deux dernières années des conventions ont été établies avec les établissements suivants : lycée Charles Nodier à Dole (Laetitia Pernin) pour la spécialité LLCA, lycée Armand Peugeot à Valentigney (Cathy D'Hotman) pour la spécialité LLCA, lycée Germaine Tillion à Montbéliard (Émeline Kaniak) pour l'option latin, lycée Pasteur à Besançon (Laurence Terreaux) pour l'option latin ; les collèges sont également concernés (établissements de Stéphanie Milonet, Julie Petit, de Brigitte Planty et de Céline Tardivat).

Pour l'année à venir, il faut voir quel dispositif pourrait être mis en place avec le lycée Pergaud pour la spécialité LLCA.

Fonctionnement : un responsable est désigné dans chacun des deux établissements concernés. Tous deux conçoivent un projet court (et modulable), qui prévoit la visite des élèves à la Faculté et l'intervention de l'universitaire concerné en classe. La convention est ratifiée par le directeur de l'équipe de recherche ISTA, puis par le directeur de chacun des deux établissements partenaires (proviseur ou principal d'un côté, président de l'université de l'autre).

Avantages du dispositif : ces partenariats sont relativement faciles à mettre en œuvre (même s'ils le sont moins que par le passé, puisqu'il faut maintenant avoir la signature du président de l'université) : les documents sont courts (deux pages). La visite organisée à la Faculté de Lettres et les interventions en classe sont susceptibles à la fois de conforter le choix d'un enseignement de langue ancienne au collège ou au lycée, et de susciter des vocations en Lettres Classiques. Plus généralement, elles contribuent à dédramatiser, aux yeux des élèves, la perspective de commencer des études à l'université.

La convention a aussi le mérite de donner de la visibilité à nos disciplines, fragilisées, et de montrer aux responsables de nos établissements respectifs qu'elles restent dynamiques.

- Par ailleurs, le **dispositif « Cordées de la réussite »** dans lequel s'est inscrit le lycée de Valentigney présente l'avantage d'être doté d'une enveloppe budgétaire importante dont une partie, la plus grande, revient aux établissements du secondaire et l'autre, plus modeste, à l'université.

Cathy D'Hotman précise que cette enveloppe sert exclusivement à financer les déplacements des élèves, mais que c'est un gros avantage. L'enveloppe budgétaire

est centralisée au lycée de Valentigney mais elle peut concerner le déplacement d'élèves d'autres établissements de l'Académie dans le cadre de cette liaison secondaire-université. Pour cela les collègues intéressés doivent contacter Cathy D'Hotman.

Pour l'université, Thomas Guard est « tête de cordée » ; la partie de l'enveloppe budgétaire qui revient à l'université permet de financer les déplacements des universitaires dans les établissements du secondaire et éventuellement aussi leurs interventions.

Cathy D'Hotman et Thomas Guard soulignent tous les deux l'intérêt de ce dispositif. Thomas Guard estime que les conventions « Une classe, un chercheur » vont finalement devenir inutiles. En ce qui concerne l'organisation, il va pouvoir commencer à planifier l'accueil des classes à l'université en fonction des projets présentés par les collègues.

À son tour Antoine Pietrobelli, responsable du Master Sciences de l'Antiquité, prend la parole.

- **Prochains rendez-vous scientifiques à la Faculté de Lettres :**

Il présente la nouvelle composition de l'équipe de grec au sein du Département de langues anciennes avec l'arrivée de Dimitri Kasprzyk, élu Professeur de langue et littérature grecques, spécialiste notamment du roman grec, et celle de Louise Routier, Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche pour cette année, qui fait sa thèse sur l'*Andromaque* d'Euripide (élaboration d'une nouvelle édition critique avec traduction et commentaire).

Dimitri Kasprzyk donnera une conférence dans le cadre des jeudis de la MSHE le 2 avril 2026 sur « Les stars de l'éloquence grecque à l'époque impériale ».

Antoine Pietrobelli souhaite faire venir le 12 décembre une collègue de Paris VIII pour une communication sur les femmes dans la collection hippocratique et inviter au deuxième semestre Florence Dupont.

Sylvie David ajoute qu'elle pense organiser également au deuxième semestre une séance de présentation de la traduction et du commentaire du premier livre des *Amours* d'Ovide par son auteur, Jean Bélorgey, professeur agrégé honoraire.

- **Formation des collègues du secondaire inscrite au PRAF :**

Le stage de formation qui avait été programmé l'an dernier sur l'une des semaines de vacances de février et qui n'a pas eu lieu, devrait être reconduit cette année avec le même thème et le même calendrier. L'IPR Mme Clo-Saunier n'a pour le moment pas donné de nouvelles à ce sujet ; il faudra la relancer lorsque la période de rentrée sera passée.

Une **discussion** s'engage à propos du **Capes** :

- **Rappel** par Brigitte Planty **des informations connues à l'AG de la CNARELA en mai dernier** sur le nouveau Capes prévu à partir de 2026 :

- **Organisé à bac + 3** à partir de la session 2026. En 2026 et en 2027, auront également lieu les concours bac + 5, selon les modalités définies par l'arrêté du 25 janvier 2021.

- **Épreuves écrites d'admissibilité :**

- dissertation (sur programme) : 5 heures (au lieu de 6), coefficient 2,5 (au lieu de 2) ;

- traduction d'un texte latin et d'un texte grec : 4 heures (au lieu de 5), coefficient 1 (inchangé) ;

- analyse grammaticale et lexicale en langues anciennes et en français, à partir de deux textes : 4 heures (au lieu de 5), coefficient 2,5 (au lieu de 1).

- Il faudra attendre le sujet zéro pour connaître le contenu exact de cette épreuve (voir annexe 2).

- **Épreuves orales d'admission :**

- explication d'un texte littéraire latin ou grec accompagné de sa traduction, et rapprochement avec un texte littéraire français : coefficient 5 (au lieu de l'élaboration d'une séance d'enseignement, même coefficient) ;

- entretien de motivation avec le jury et questionnement sur la capacité du candidat à transmettre les valeurs de la République (sans aucun contenu disciplinaire) : coefficient 3 (inchangé).

➤ **Pour les lauréats :**

- M1 : statut d'élève fonctionnaire avec 12 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée en établissement et une rémunération d'environ 1400 € nets par mois ;

- M2 : statut de fonctionnaire stagiaire avec un stage en responsabilité à mi-temps et une rémunération d'environ 1800 € nets par mois.

➤ **Bilan :**

Si la rémunération en M1 et en M2 est un point positif, nous ne disposons en revanche d'aucune information sur la formation disciplinaire reçue par les lauréats pendant les années de Master. Or, cette dernière est fondamentale pour la CNARELA. De plus, la deuxième épreuve d'admission (entretien de motivation) semble peu pertinente pour des étudiants qui ne seront qu'en milieu de L3. La CNARELA et l'APLAES vont donc demander au MEN une audience commune sur le CAPES.

- Antoine Pietrobelli déplore qu'il y ait très peu d'universitaires au jury de Capes : la pédagogie est certes importante pour exercer le métier d'enseignant mais le contenu disciplinaire ne doit pas passer au second plan.

Nicolas Redoutey a consulté les sujets zéro du Capes de Lettres modernes et a constaté que les questions de grammaire relevaient uniquement de la grammaire normative. Cathy D'Hotman fait alors observer que bien souvent, les élèves ne savent pas comment fonctionne leur langue. Pour les sujets zéro de Lettres Classiques, voir annexe 2.

Nicolas Redoutey pose aussi la question de l'engagement des élèves fonctionnaires en M1 : en cas d'abandon, peut-on exiger d'eux un remboursement des sommes perçues ? Ce point doit être clarifié.

Point sur l'enseignement des langues anciennes en CPGE :

Nicolas Cavuoto-Denis prend la parole.

- **Effectifs au lycée Pasteur :**

En première année, on compte deux inscrits en Lettres Classiques, dont un qui semble viser l'École du Louvre ; en deuxième année, ils sont six et quasiment tous veulent se diriger vers le professorat. On ne peut que se réjouir de ce regain d'intérêt pour le métier d'enseignant que semblent découvrir certains élèves parmi les débouchés possibles.

- **Réforme du Capes et situation des élèves qui « cubent » :**

Nicolas Cavuoto-Denis ne voit pas comment ces élèves pourront concilier préparation au concours de l'ENS et préparation au Capes ; il estime qu'il vaut mieux qu'ils s'en tiennent pour le moment à l'ancienne formule, à savoir passer le Capes à Bac + 5.

B. Au lycée :

- **Option LCA :**

La concurrence entre les différentes options qu'on connaît également en collège s'exerce de manière peut-être encore plus forte au lycée. Cathy D'Hotman cite le cas du dispositif « classe medias » qui n'est pas à proprement parler une option (puisque'il n'y a ni programme ni travail s'insérant dans une progression fixée par des textes ni même mention de la participation de l'élève sur le bulletin), mais qui peut entrer en concurrence avec les véritables options, dont la LLCA.

→ Le lissage des horaires de toutes les options se généralise avec 2h par niveau la plupart du temps.

On peut se réjouir que depuis la rentrée 2024, l'option grec soit de nouveau proposée au lycée Pergaud à Besançon.

Concernant l'option latin, un problème de suivi des enseignements se pose pour les latinistes de Châtillon-le-Duc dont le lycée de rattachement est le lycée Jules Haag où l'option latin a disparu depuis plusieurs années. Une dizaine d'élèves ont demandé une dérogation pour le

lycée Ledoux, sauf qu'on leur a répondu qu'il n'y avait plus de places dans cet établissement pour les recevoir. Un courrier a donc été adressé à l'IPR Mme Clo-Saunier : cette dernière a répondu que malheureusement elle ne pouvait que soutenir la démarche des familles et suivre le problème sans pouvoir le régler car c'était un problème de places dans les établissements.

Anne Franco prend la parole pour annoncer que tout s'est bien terminé, grâce à la pugnacité des parents : en effet, huit dérogations ont été finalement acceptées. Elle note tout de même que les horaires dévolus à l'option latin au lycée Ledoux sont très dissuasifs puisqu'ils sont placés de 16h à 18h pour chacun des trois niveaux ; il était même question de faire terminer les élèves à 18h30 mais la demi-heure a été supprimée en raison des contraintes d'horaires liées aux bus et à l'internat.

Elena Zimmermann signale aussi le cas d'une élève de Terminale dont le lycée de rattachement était le lycée V. Hugo et qui a obtenu une dérogation pour le lycée Ledoux afin de poursuivre son option latin ; cependant, une fois tous les quinze jours, l'option latin se superpose avec un enseignement scientifique : il est décidé de faire remonter cette situation à l'IPR Mme Clo-Saunier par un courrier.

Au lycée Pasteur, on compte 20 latinistes en Seconde.

Au lycée Germaine Tillion, deux groupes de latinistes ont été ouverts avec pour chacun un horaire de 2h.

- **Enseignement de spécialité :**

Elle est dispensée dans trois lycées de l'Académie : à Dole (10 élèves en Terminale), Valentigney (15 élèves en Première et 8 en Terminale) et Besançon, et elle se porte plutôt bien dans ces trois établissements.

À Dole, le lycée Nodier et le lycée Duhamel ont mutualisé les 4h de Spécialité LLCA Première qui sont donc placées de 8h à 12h le mercredi matin.

La mention « Spécialité rare » n'aide pas à la développer de manière à la proposer à un plus grand nombre.

Le profil des élèves inscrits en Spécialité LLCA est très diversifié : élèves de très bon niveau, élèves aux résultats fragiles, élèves ayant fait du latin au collège, élèves n'en ayant jamais fait (2/3 à Valentigney).

Cathy D'Hotman évoque le problème de concurrence, notamment avec la Spécialité SES : certaines présentations de la Spécialité SES diffusent des informations mensongères sur l'orientation, faisant croire qu'elle ouvre à tous les champs du possible, contrairement à d'autres spécialités qui restreindraient les choix des futurs étudiants. C'est tout à fait contraire à l'esprit de la réforme du lycée dont l'objectif est précisément de ne pas recréer de filière. Nicolas Redoutey rappelle à ce sujet que les classes préparatoires ne privilégient ni ne dévalorisent aucune spécialité : certains étudiants de classe préparatoire littéraire n'ont suivi que des spécialités scientifiques au lycée.

Cathy D'Hotman a le projet d'organiser un « salon » des anciens élèves de la Spécialité LLCA pour montrer la diversité des parcours.

- **Les postes :**

Au lycée Ledoux, Anne Franco va tout faire pour qu'il y ait un vrai deuxième poste de Lettres Classiques, en plus du sien, et que ce ne soient pas seulement des heures prévues pour un stagiaire. Le risque est en effet que le support de poste de ces heures soit transformé en poste de Lettres Modernes.

Brigitte Planty fait savoir que le poste de Lettres Classiques du lycée de Gray a été transformé en poste de Lettres Modernes sans que les IPR en aient été informés !

C. Au collège :

- **L'option FCA cycle 3 :**

On n'a pas beaucoup entendu parler de cette option cette année ; dans certains établissements, la demi-heure par classe de sixième a été tout simplement supprimée puisqu'il fallait des heures pour les groupes de besoin en français et en maths ! Le problème

est le même pour cette option et pour l'option LCA : il n'y a pas d'horaires fléchés et le principe d'autonomie des établissements a été mis en avant.

Il faut rappeler que l'idée de départ de l'option FCA, c'était un travail en particulier sur le vocabulaire pour les élèves de REP en difficulté. Aussi, là où les heures de FCA sont réparties sur les classes de sixième pour travailler le lexique en français, on peut argumenter pour le maintien ou la réintroduction de ces heures que dans les nouveaux programmes de cycle 3 (qui entrent en vigueur cette année), il est explicitement indiqué que 45 minutes de l'horaire de français doivent être dévolues à l'apprentissage du vocabulaire.

Elena Zimmermann indique que l'option FCA existe toujours au collège Proudhon.

Agnès Chambaret pose la question des dérogations dans le bassin de Lons-le-Saunier : pourquoi n'y en aurait-il pas pour l'inscription à l'option FCA alors qu'on en accorde pour la section sportive « football » ?

Quant à l'avenir des groupes de besoin, le Ministère attend le rapport de l'Inspection Générale pour en évaluer le coût et l'efficacité.

- **L'option LCA cycle 4 :**

D'une année sur l'autre, les problèmes sont récurrents :

- **horaires non respectés au collège** : il faut toujours rester prudent et attentif vu que l'option est souvent utilisée comme variable d'ajustement de la DHG, encore davantage avec la création des groupes de besoin... Le nouvel arrêté qui a remplacé la formule « dans la limite de... » par « à raison d'au moins... et jusqu'à... » n'a guère eu d'effet car bien souvent les chefs d'établissement ne retiennent que la fourchette basse.

Rappel de l'article 5 de l'arrêté du 15 mars 2024 :

« Les langues et cultures de l'Antiquité sont enseignées, au cycle 4, à raison d'au moins une heure hebdomadaire et jusqu'à deux heures en classe de cinquième et d'au moins deux heures hebdomadaires et jusqu'à trois heures pour les classes de quatrième et de troisième ».

Autre rappel : l'article 9 de l'arrêté du 19 mai qui permet de répartir librement les heures de LCA sur le cycle 4 reste valide.

- **réticences des chefs d'établissement à ouvrir un deuxième groupe par niveau** quand le nombre d'inscrits dépasse 30 ; la plupart du temps, l'ouverture de deux groupes de latin est conditionnée à une réduction d'horaire, de même que le maintien de l'option avec de petits effectifs, alors qu'officiellement il n'y a pas de seuil.
- **mise en concurrence de plus en plus forte de l'option** avec les différentes sections sportives, classes à horaires aménagés, autres options... Les IPR en sont avertis mais on nous oppose trop souvent le principe d'autonomie des chefs d'établissement.

Le B.O. du 24 janvier 2018 rappelle pourtant que « l'enseignement facultatif de LCA [...] doit être résolument ouvert à tous ».

La politique des DASSEN semble viser aussi à limiter les options proprement dites pour n'en garder qu'une seule par établissement.

- **difficultés de recrutement et de remplacement des professeurs de Lettres classiques** qui influent sur la préservation et le rayonnement de l'option LCA ; la présentation de l'option LCA aux élèves de sixième, celle de l'option FCA aux élèves de CM2 (qui nécessiterait d'aller dans plusieurs écoles primaires), le lien entre le collège et le lycée pour la poursuite de l'option, demandent aussi un gros investissement aux professeurs de Lettres Classiques pour faire rayonner leurs disciplines et l'on voit des sections décliner, voire disparaître, dans des établissements où le personnel n'est pas stable ou n'est pas remplacé.

- **Nouveau brevet des collèges :**

Désormais, à partir de 2026, le contrôle continu compte pour 40 %, les épreuves finales pour 60 % (au lieu de 50%-50%). Ce sont les points au-dessus de 10 pour les LCA qui donnent un bonus et une seule option compte.

Brigitte Planty pose la question de l'évaluation : au collège de Seloncourt, l'évaluation ne se fait plus que par compétences ; faut-il revenir alors aux notes ?

La question se pose aussi de savoir si dans le nouveau système le bonus sera aussi avantageux pour les élèves que dans l'ancien.

Une autre nouveauté est l'introduction de la mention « Très bien avec félicitations du jury » tout en haut de la hiérarchie des mentions.

- **Les postes :**

Il y a cette année trois stagiaires de Lettres classiques dans l'Académie, tous venus d'autres Académies et tous trois agrégés ; ils ont été affectés respectivement au collège Ledoux à Dole, au collège Gaffiot à Quingey et au collège Langevin à Étupes.

Mme Clo-Saunier a fait le choix de leur donner uniquement des heures de français pour éviter la diminution des heures de LCA dans l'établissement ; en effet, le risque est que le chef d'établissement, pour constituer un emploi du temps de stagiaire qui comprenne à la fois du français et du latin sans dépasser l'horaire réglementaire, supprime les heures de latin restantes, faute de pouvoir ou de vouloir les attribuer à un autre collègue.

Brigitte Planty fait savoir en outre que les postes d'Audincourt et de Sochaux ont été pourvus et qu'un étudiant de Master de Lettres Classiques assure des heures de latin au collège Diderot à Besançon.

D. La certification complémentaire en LCA : (cf. courriel reçu le 16 septembre)

Le dépôt des candidatures s'ouvre mercredi 17 septembre à 12h et se clôturera le vendredi 17 octobre à 23h59. Le dossier, accompagné des pièces justificatives ainsi que du rapport d'activités daté et signé, devra être transmis par le biais de l'application Cyclades au plus tard le vendredi 7 novembre 2025.

Une visio de préparation est prévue le 8 octobre de 15h à 17h. Les inscriptions se font auprès de l'IPR Mme Clo-Saunier.

Brigitte Planty précise qu'à ce jour Mme Clo-Saunier ne dispose pas de liste des personnels qui ont obtenu la certification complémentaire LCA dans l'Académie.

E. Les ventilations de service :

Là encore, le problème est récurrent, qu'il s'agisse des services en collège ou en lycée : certaines ventilations de service indiquent pour les heures de français « complément de service en Lettres Modernes ».

Il faut donc être vigilant et lire attentivement le document. La signature n'est plus obligatoire : la ventilation de service est remise à l'enseignant simplement pour qu'il en prenne connaissance. Nicolas Redoutey fait remarquer que de toute façon, juridiquement, la signature de la ventilation de service vaut seulement prise de connaissance.

Brigitte Planty rappelle que si l'on se trouve dans cette situation, il faut signaler le problème par un courrier type accompagnant la ventilation de service. Dans ce cas, on ne doit pas hésiter à mettre l'ARELAB en copie qui fera remonter à la CNARELA.

2. La force du mouvement associatif :

A. Communication :

- **externe :**

- **Le site Internet :** sur la page d'accueil, on a accès aux informations récentes (annonce de l'AG, des conférences, compte rendu des diverses activités de l'association) ; dans l'onglet « Liens », on trouvera notamment le lien vers la page Facebook de l'ARELAB et le lien vers l'ISTA ; les différents onglets qui structurent le site permettent d'accéder à des ressources pédagogiques et de connaître l'historique et la vie de l'association. Sylvie David met à jour le site Internet : une newsletter est envoyée aux adhérents lorsque des nouveautés sont insérées sur le site.

- **La page Facebook :** elle permet de partager des informations régionales, ainsi que des informations de la CNARELA (liens vers des comptes rendus d'audiences, informations culturelles...). Brigitte Planty se charge de faire vivre de manière régulière la page Facebook.

- **interne :**

- **Partage des informations et rayonnement des initiatives** : la Présidente Brigitte Planty communique les informations académiques ou nationales de type professionnel ou culturel par mail de manière la plus régulière possible. Parfois, elle rencontre des difficultés pour l'envoi de fichiers lourds sur les adresses académiques.
- **Correspondance étroite avec la CNARELA** : Sylvie Pedroarena assure le lien avec la CNARELA. Brigitte Planty lit le message envoyé par Sylvie Pedroarena au nom du bureau de la CNARELA (voir le texte du message reproduit en annexe 1).
- **Liens avec l'université et l'ISTA** : Thomas Guard et Antoine Pietrobelli, membres de l'ARELAB, communiquent les informations relatives à la tenue de colloques, de séminaires, de conférences organisés dans le cadre de l'ISTA ou de la MSHE.
- **avec l'Inspection** :
La communication et les échanges réguliers avec l'Inspection permettent un travail commun fructueux et un partage d'informations avec Mme Clo-Saunier pour les Lettres Classiques. Brigitte Planty annonce à cette occasion que le questionnaire commun IPR / ARELAB va être à nouveau diffusé aux collègues de Lettres Classiques afin de recueillir des informations précises sur cette rentrée : FCA, options en collège et lycée, effectifs pour la Spécialité...

B. Pédagogie et groupe de travail :

- **Suite du projet ARELAB « Les humanités dans le texte »** :
 - **Présentation du dossier « Vainqueurs ou vaincus ? La mémoire de la guerre dans *Les Troyennes* d'Euripide (v. 365-399) » à Paris lors du colloque du 4 décembre 2024** : on peut écouter l'enregistrement et visionner le diaporama de cette présentation à partir du site de l'ENS (page « Savoirs ENS ») ; le lien est à retrouver sur la page d'accueil du site de l'ARELAB.
Lors de cette présentation, Brigitte Planty a rendu compte des pistes d'exploitation pédagogique au collège en synthétisant ses propres travaux, ceux d'Elena Zimmermann et ceux de Marie-France Touret ; Anne Franco a présenté la partie pédagogique dédiée au lycée ; Hélène Tourard, maître de conférences HDR en droit public, a traité de l'évolution de la notion de « guerre juste » en droit international ; Sylvie David a abordé les questions de mise en scène en rendant compte du travail de Patrick Melior ; enfin, Sylvie Pedroarena a mis en résonance notre travail avec l'interview de Laurent Gaudé dans une perspective littéraire.
 - **Enregistrement d'un podcast à Besançon le 18 juin** avec Émile Gayoso, chargé d'accompagner les projets en humanités numériques à l'ENS. Le montage est actuellement en cours de réalisation.
- **Travail sur le personnage de Polyxène à partir d'un extrait des *Troyennes* de Sénèque** :
Sylvie David explique qu'après le travail sur un texte grec extrait des *Troyennes* d'Euripide, il a été décidé de travailler cette fois sur un texte latin extrait des *Troyennes* de Sénèque. Le choix s'est porté sur le récit du messenger rapportant le sacrifice de Polyxène, texte particulièrement riche d'un point de vue linguistique et littéraire ; en outre, il permet des comparaisons avec le récit du sacrifice de Polyxène dans l'*Hécube* d'Euripide et dans les *Métamorphoses* d'Ovide ; enfin, on peut mettre en regard les représentations du sacrifice de Polyxène dans la littérature et dans les arts figurés.
Cette année, l'introduction du dossier comportant deux volets (introduction générale sur la place du sacrifice et présentation de l'œuvre dramatique de Sénèque et de la pièce des *Troyennes*) a été rédigée ; l'élaboration et la rédaction des propositions d'exploitation pédagogique sont déjà bien avancées aussi. Enfin, Marie-France Touret a préparé une traduction juxtalinéaire qu'il nous reste à mettre au point.
Ce travail pédagogique est un travail d'équipe particulièrement stimulant.
- **Travail de sauvegarde des publications** :
Sylvie David compte **recopier les fichiers des dossiers sur les plantes** qui figurent sur le site *Odysseum* ; en effet, comme l'avenir de ce site reste incertain, il vaut mieux prendre les devants pour sauvegarder ce travail, au cas où il ne serait plus accessible.
Sylvie David poursuit d'autre part le **travail de numérisation du fascicule *Pirates, brigands et empires*** entrepris par Antide Petit mais c'est une tâche qui s'avère compliquée :

en effet, tout d'abord il faut importer le texte grec et le texte latin des extraits choisis ; ensuite, comme on ne peut reprendre les traductions de la CUF (l'autorisation de les reproduire avait été accordée pour la version papier mais nous ne l'obtiendrons certainement pas pour une version numérique), on est amené à recourir à de vieilles traductions libres de droits qui sont souvent très approximatives ; enfin, le fascicule comporte beaucoup de textes épigraphiques qu'il n'est pas facile de retrouver.

À ce propos, Nicolas Redoutey évoque l'utilisation de l'épigraphie dans les cours de LCA : de nombreuses ressources existent sur Internet ou dans des publications pédagogiques avec des textes déjà didactisés ; il s'agit le plus souvent d'inscriptions concrètes, très abordables pour les élèves.

- **Troisième édition du concours d'affiches de promotion des LCA :**

Ce concours s'adresse aux collégiens et aux lycéens latinistes et hellénistes.

Cette année, deux modifications ont été apportées, par rapport aux éditions précédentes :

- thématique : nous avons abandonné l'ancrage local car ce critère désavantageait un certain nombre d'établissements et nous avons proposé un thème jugé plus accessible : la représentation d'une figure de la mythologie.
- supports : la réalisation d'un document audio est désormais autorisée.

Bien sûr, l'obligation d'insérer du texte en latin et/ou en grec subsiste.

Autre exigence toujours valable : l'enseignant qui inscrit ses élèves au concours doit être à jour de sa cotisation à l'ARELAB.

Les délibérations ont eu lieu lors du CA du 21 mai 2025 ; le jury était composé des membres du Conseil d'administration.

Le concours sera reconduit en 2026 : reste à savoir si on propose une nouvelle thématique et si on garde les mêmes consignes pour la manière de le traiter.

- **Stages de bassin :**

Trois stages de bassin ont eu lieu cette année : ces formations permettent aux professeurs de collège et de lycée de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques ; elles sont stimulantes et favorisent les liens car dans beaucoup d'établissements il n'y a qu'un seul collègue de Lettres Classiques.

Certes ces formations n'ont réuni qu'un petit nombre d'inscrits (ils sont ouverts sur la base du volontariat et non avec la mention « public désigné ») mais elles sont très attendues et c'est l'occasion aussi pour l'ARELAB de faire connaître l'association et de recueillir des adhésions.

Pour 2025-2026, l'IPR Mme Clo-Saunier a sanctuarisé les formations de bassin et a gardé la même formule qu'en 2024-2025, à savoir trois stages de bassin avec public invité.

Les dates seront déterminées ultérieurement.

Brigitte Planty annonce aussi qu'un webinar aura lieu le jeudi 11 décembre, consacré à « Antiquité et langues anciennes dans les programmes » dans le cadre de la formation aux nouveaux programmes de cycle 3 en français et langues anciennes.

C. La sortie culturelle :

- Cette année, le programme de la sortie nous a amenés à Lyon. Nous avons visité les collections permanentes du musée Lugdunum, ainsi que l'exposition temporaire « Un empire, des peuples » ; l'après-midi a été consacrée à la visite du vieux Lyon. Comme toujours, Gilles Roussel a préparé la sortie avec une organisation sans faille ! La Présidente Brigitte Planty le remercie vivement pour le temps passé à l'organiser car il s'est démené pour trouver un transport pas trop cher pour la date retenue.
- Pour l'année prochaine, il faudrait décider dès maintenant du lieu et de la date de la sortie afin de réserver le bus à l'avance.

Gilles Roussel prend la parole. Il propose la destination de Neuchâtel avec la visite le matin du Laténium, parc et musée d'archéologie (tarif : 12 Francs suisses par personne), et l'après-midi celle du château de Neuchâtel (visite de groupe au tarif de 70 Francs suisses pour 25 personnes).

Cette proposition recueille l'assentiment des membres présents et l'on s'accorde sur la date du samedi 6 juin. Gilles Roussel va donc contacter les compagnies de cars pour faire une réservation.

Brigitte Planty rappelle enfin qu'il est encore temps de s'inscrire aux Journées d'octobre qui auront lieu à Clermont-Ferrand du 20 au 22 octobre 2025 sur le thème : « Archéologie et trésors du patrimoine en Terre arverne ».

Le rapport moral et d'activités est approuvé à l'unanimité.

II. Rapport financier :

La Trésorière Elena Zimmermann présente le bilan financier en ayant préalablement distribué le document qu'elle a préparé avec le tableau des recettes et des dépenses.

Cette année, les recettes ont été plus importantes mais les dépenses l'ont été aussi en raison des frais liés à la célébration du cinquantenaire de l'association.

Pour les recettes, le nombre de cotisations recueillies reste à peu près le même : les stages de bassin sont toujours une occasion de susciter de nouvelles adhésions. Lors des Journées d'octobre d'Amiens, des publications de l'ARELAB ont été vendues, ce qui a généré des recettes.

Pour les dépenses, les frais de tenue de compte ont diminué depuis que l'association a changé de banque. En revanche, la cotisation à la MAIF a augmenté.

Les dépenses liées à la vie de l'association ont concerné l'organisation du cinquantenaire (matériel pour les panneaux d'exposition et frais de réception) et le transport pour la sortie culturelle.

Le déficit qui s'élève à 517,25 Euros a pu cependant être compensé sans difficulté par les sommes disponibles en caisse. Les finances de l'association restent solides.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

III. Élection du Conseil d'administration :

Les membres du Conseil d'administration actuel renouvellent leur candidature.

Une nouvelle candidature est enregistrée, celle de Stéphanie Milonet, qui se chargera, comme cette année déjà et à distance, de recenser les bulletins des autres ARELA pour en extraire les articles contenant des ressources intéressantes à partager avec les collègues : elle en fera une synthèse que nous diffuserons deux fois dans l'année si possible (en décembre et en juin).

Le secrétariat est pris en charge à tour de rôle par les membres du Conseil d'administration.

Le relevé du courrier à la boîte postale est assuré par la Trésorière Elena Zimmermann.

La nouvelle candidate Stéphanie Milonet est élue et les membres du Conseil d'administration sortant sont réélus.

Brigitte Planty propose le calendrier des réunions pour l'année à venir :

19/11/25

17/12/25

04/02/26

18/03/26

29/04/26

27/05/26

24/06/26

23/09/26 AG

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

Secrétaire de séance : Sylvie David

Annexe 1 : Message de Sylvie Pedroarena au nom du bureau de la CNARELA lu par la Présidente Brigitte Planty lors de l'AG du 24 septembre 2025 :

N'étant pas disponible pour assister à l'AG, je remercie Brigitte Planty de bien vouloir présenter mes excuses et lire ces quelques mots au nom du bureau de la CNARELA.

Nous savons bien, au niveau national, que l'ARELAB est toujours présente et que la CNARELA peut compter sur elle.

S'il s'agit de communiquer des informations aux membres de l'académie ou d'en faire remonter à la présidence, Brigitte se montre toujours réactive. Elle est également aux commandes de notre concours annuel.

La publication de ressources pédagogique fait partie des objectifs des ARELA. Grâce à Sylvie David qui apporte son expertise universitaire en même temps qu'elle anime et coordonne le travail méthodique d'une équipe dynamique (Elena qui gère aussi notre trésorerie, Anne, Marie-France et encore Brigitte), nous pouvons enchaîner les publications et répondre aux appels à projets d'« Humanités dans le texte », structure dans laquelle est impliquée la CNARELA.

L'ARELAB a su imaginer une organisation qui permet de participer à son fonctionnement, même lorsqu'on ne peut se rendre disponible pour des réunions régulières à Besançon. C'est ainsi qu'Antide travaille sur les anciennes publications, Stéphanie se charge de la recension des bulletins publiés par les ARELA et Gilles organise repas conviviaux et surtout, notre sortie annuelle qui rencontre toujours beaucoup de succès. Je n'aurais garde d'oublier la contribution, cette année, de Nicolas Redoutey qui a guidé les participants dans le Vieux Lyon.

Enfin, l'attachement des Bisontins à la CNARELA se marque aussi par leur participation régulière, en nombre, aux Journées d'octobre et au voyage de la fin de l'été.

Il me reste à vous souhaiter une excellente AG, en espérant que de nombreuses nouvelles bonnes volontés vont venir rejoindre notre équipe et l'enrichir de leurs propositions.

Sylvie Pedroarena

Annexe 2 : Les sujets zéro :

Suite à l'Assemblée Générale, Nicolas Redoutey a envoyé le lien permettant d'accéder aux sujets zéro de Capes :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/exemples-de-sujets-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-d-enseignants-1405>

Voici les liens permettant de télécharger les sujets d'épreuves d'admissibilité qui concernent plus spécifiquement les langues anciennes :

[Capes externe bac + 3 section lettres : lettres classiques - Exemple de sujet et attendus du jury pour la seconde épreuve écrite d'admissibilité PDF - 317.15 Ko](#)

[Capes externe bac + 3 section lettres : lettres classiques - Exemple de sujet et attendus du jury pour la troisième épreuve écrite d'admissibilité PDF - 457.61 Ko](#)